

**DISCOURS SUR LE BUDGET
PRONONCÉ LE 18 AVRIL 1972**

À

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PAR

M. RAYMOND GARNEAU

MINISTRE DES FINANCES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

INTRODUCTION

Monsieur le Président,

Un État se doit de répartir le plus équitablement possible, non seulement les services qu'il fournit à ses citoyens, mais également le fardeau de l'effort collectif. Son budget concrétise donc la répartition de ces services et de leur coût, en tenant compte des priorités établies à la lumière des besoins à satisfaire et des ressources disponibles. Cette année encore, nous continuerons de mettre l'accent sur la croissance économique. Plus concrètement, nous visons quatre objectifs principaux:

- Faire en sorte que les dépenses publiques dans l'ensemble ne croissent pas plus rapidement que l'augmentation de la richesse globale;
- Soutenir la croissance économique et la création d'emplois par un niveau élevé d'investissements dans les secteurs public et parapublic;
- Réformer nos lois fiscales en vue d'une plus grande équité pour tous les contribuables, tout en favorisant l'expansion de l'économie;
- Poursuivre la réforme du financement des municipalités amorcée lors de la conférence provinciale-municipale de mai 1971, surtout en leur fournissant des ressources additionnelles.

J'expliquerai plus loin comment nos programmes de dépenses et les modifications fiscales que je proposerai contribueront à réaliser ces objectifs. Auparavant, je ferai une brève revue de l'exercice 1971/72.

Afin d'informer davantage les membres de cette Assemblée, je dépose trois annexes à mon discours. L'annexe I présente des tableaux qui résument les principaux indicateurs économiques de 1971 et les perspectives d'investissements pour 1972. L'annexe II contient les tableaux donnant les résultats probables de l'exercice 1971/72. L'annexe III présente des tableaux et des graphiques sur les prévisions de dépenses et de revenus pour l'exercice 1972/73.

L'EXERCICE 1971/72

L'année 1971 a été marquée, chez nous comme ailleurs au pays, par une reprise économique: au Québec, cette reprise s'est manifestée par une hausse du produit national brut de 8.1%, dont 5.3% en termes réels. Cette croissance a été suscitée principalement par la demande intérieure qui a connu une augmentation de 9.7%.

L'un des éléments principaux du mouvement de la demande intérieure fut certes la croissance des investissements dans la construction, qui a connu un bond de 16.5% grâce surtout au support des investissements publics. C'est ainsi que le gouvernement du Québec a dépensé pour ses immobilisations propres une somme nette de \$370.7 millions, comparée à \$279 millions en 1970/71, soit une augmentation de 32.9%.

Cette politique expansionniste que nous avons mise de l'avant l'an dernier a certes contribué à la reprise économique, le nombre net d'emplois ayant augmenté de 55,000 en 1971. Néanmoins, un fort accroissement de la main-d'oeuvre a maintenu le chômage à un niveau nettement trop élevé de 8.2%.

Dans le discours du budget que j'ai prononcé le 25 mars 1971, je prévoyais des revenus de \$3,880.5 millions, alors que les dépenses étaient estimées à \$4,151.2 millions, laissant un déficit de \$270.7 millions aux comptes budgétaires. Selon les données les plus récentes, soit les données réelles de 11 mois et une évaluation des résultats du dernier mois, les revenus seront de \$3,920.0 millions et les dépenses de \$4,268.7 millions. Il y aura donc (tableau II-1) une augmentation des dépenses de \$117.5 millions et un accroissement des revenus de \$39.5 millions, laissant un déficit de \$348.7 millions aux comptes budgétaires.

L'augmentation des revenus provient surtout d'un accroissement marqué du rendement des taxes à la consommation, ce qui confirme bien la reprise de la demande intérieure mentionnée plus haut.

Par ailleurs, l'augmentation des dépenses découle principalement de trois facteurs principaux.

- 1) Pour provoquer un niveau encore plus élevé d'activité dans la construction afin de soutenir l'emploi durant l'hiver qui vient de se terminer, les ministères de la Voirie et des Travaux publics ont obtenu des crédits additionnels de \$48 millions dont près de \$30 millions pour des fins d'immobilisations.

- 2) Les dépenses d'aide sociale ont atteint \$360 millions, provoquant une addition de \$85 millions aux crédits initiaux. Cette augmentation, au cours de la première année complète d'application de la nouvelle loi de l'aide sociale, découle de l'introduction d'une échelle de prestations plus élevées, de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et de difficultés administratives qui ont été mises en lumière par les mécanismes de vérification, en particulier celle de février dernier.
- 3) Nous avons accentué les opérations de rattrapage, principalement dans trois ministères. A la Voirie, nous avons autorisé \$17 millions de plus qu'au début de l'année pour le paiement des expropriations. À l'Éducation, nous avons, en fin d'exercice, ajouté par mandat spécial \$25 millions à la somme déjà prévue de \$50 millions pour le rattrapage des subventions aux commissions scolaires. Aux Affaires sociales, nous avons affecté \$22 millions aux hôpitaux pour des comptes accumulés au cours des années antérieures. Ces diverses opérations de rattrapage totalisent \$114 millions. Si, à cet effort effectué en 1971/72, nous ajoutons une somme de \$15 millions affectée à des opérations identiques en 1970/71 au ministère des Affaires sociales et de \$25 millions à celui de la Voirie, il en résulte qu'au cours des deux derniers exercices, les opérations de rattrapage se sont élevées à \$154 millions.

Le 25 mars 1971, j'avais prévu un programme d'emprunts de l'ordre de \$415 millions dont environ \$300 millions sur les marchés réguliers. Ainsi que je viens de le mentionner, le déficit aux comptes budgétaires sera de \$348.7 millions; les déboursés extra-budgétaires nets (tableau II-6) se sont élevés à \$186.6 millions, soit un montant total à financer de \$535.3 millions. En fait, nous avons emprunté \$569.5 millions (tableau II-7). L'excédent de \$34.2 millions a augmenté les placements à court terme au 31 mars 1972 et sera disponible pour les opérations de l'exercice 1972/73.

Compte tenu de ce financement effectué en excédent des besoins financiers, nos opérations sur les marchés réguliers sont demeurées sensiblement du même ordre que celles qui avaient été indiquées le 25 mars 1971, grâce au succès qu'a remporté notre campagne de vente d'obligations d'épargne au montant de \$144 millions. C'était la première fois depuis 1966 que le gouvernement du Québec avait recours à ce mode de financement.

Quant à l'Hydro-Québec, elle avait prévu un programme d'emprunts de \$250 millions. En fait, ceux-ci ont été de \$332.3 millions (tableau II-8), ce qui a permis à cette société de réduire sa dette à court terme et d'augmenter son programme d'investissements.

L'EXERCICE 1972/73

Le mouvement de croissance économique amorcé en 1971 devrait se continuer, en s'accroissant même, au cours de 1972. En effet, les prévisions des principaux pays industrialisés sont en général optimistes. Les États-Unis devraient notamment connaître un taux réel de croissance de 5.5% et le Canada, de plus de 6%.

Dans la mesure où le dollar canadien ne cédera pas aux pressions à la hausse, la situation de concurrence du pays devrait s'améliorer, mais cette évolution reste soumise à la renégociation du pacte de l'automobile et aux effets de la législation américaine de DISC (Domestic International Sales Corporation).

En 1972, le produit national brut québécois devrait croître de plus de 5.5% en termes réels. Comme ce fut le cas en 1971, les dépenses de consommation et les investissements publics seront élevés. De plus, selon l'enquête fédérale sur les perspectives d'investissements, on s'attend à un accroissement de 10% des investissements au Québec, dont 13.5% pour les investissements privés, seulement. On prévoit, selon cette même enquête, que les investissements dans les industries manufacturières augmenteront de 14.2% en 1972, alors que l'on prévoit une baisse de 6% dans le reste du pays.

C'est en fonction de ces perspectives économiques que nous avons conçu notre programme de dépenses pour l'exercice de 1972/73. D'une part, nous avons freiné le taux de croissance des dépenses courantes afin de ne pas grever inutilement la capacité de payer des contribuables; d'autre part, nous avons voulu maximiser l'impact de nos dépenses sur l'activité économique en maintenant les immobilisations à un niveau élevé.

En comprimant à 8% le taux d'augmentation des dépenses courantes pour l'exercice 1972/73, nous avons réduit de près de moitié le taux que nous avons connu au cours des années précédentes. Cet objectif sera atteint grâce à la compression des dépenses aux affaires sociales et à l'éducation, où les taux ont été stabilisés respectivement à 8% et à 6%. Même là, il reste encore beaucoup à faire.

Le 16 mars dernier, à l'occasion du dépôt des crédits 1972/73, je déclarais qu'il s'agissait là de prévisions de dépenses taillées à la mesure de la capacité de payer des contribuables québécois. En arriver à un estimé réaliste de dépenses qui témoigne d'une diminution considérable de leur taux de croissance n'est pas une tâche facile quand les besoins de toute nature pour de nouveaux programmes sont si nombreux.

Au cours de la dernière décennie, la réforme de l'éducation, la mise en place de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-santé et de la nouvelle loi d'aide sociale ont non seulement grevé les budgets en termes absolus et relatifs, mais ces programmes ont connu des taux d'accroissement de dépenses qui dépassaient largement le taux de croissance régulier du rendement des impôts.

Le Québec, comme l'a indiqué le Chef du gouvernement lors du discours inaugural, doit apprendre à vivre selon ses moyens. C'est à cette dure réalité que nous convoquons les Québécois depuis notre arrivée au pouvoir en 1970 et c'est à cette tâche que nous nous sommes attachés depuis lors. Cette opération a dû s'effectuer dans un climat économique et social difficile, en plus du fait qu'il nous fallait effectuer beaucoup de rattrapage dans le paiement de comptes qui, dans les secteurs de l'éducation et de l'hospitalisation, remontaient aussi loin qu'aux années 1966, 1967 et 1968.

La réalité à laquelle nous devons faire face est la suivante: notre effort fiscal atteint des limites que nous ne saurions dépasser sans mettre en péril notre développement et l'esprit d'initiative dont le Québec a besoin pour assurer la croissance de tous les secteurs de son économie. C'est pourquoi nous devons viser à assurer un niveau d'imposition qui puisse se comparer avantageusement avec celui de nos concurrents immédiats. Lorsqu'un industriel choisit un site pour implanter une nouvelle usine, il y a certes les avantages naturels comparatifs dont il fait l'analyse approfondie, mais il y a également la fiscalité qui joue un rôle important, surtout pour l'entreprise manufacturière.

Si, cette année, nous avons ramené le taux de croissance des dépenses gouvernementales de 16% à 8%, notre objectif pour 1973/74 doit être un taux de croissance encore inférieur surtout pour les programmes établis et je réfère en particulier aux programmes sociaux et d'éducation, puisque, à eux seuls, ces deux secteurs accaparent près de 70% des dépenses de l'État.

A titre d'exemple, pour quiconque analyse l'évolution des dépenses dans le secteur universitaire et prend connaissance des taux d'accroissement des coûts qu'a connus ce secteur au cours des dernières années, il y a matière à réflexion. En 1967/68, le secteur universitaire présentait des coûts globaux – sujets aux subventions du ministère de l'Éducation – de \$97 millions et en 1972/73, soit cinq ans plus tard, ceux-ci atteindront \$260 millions: les taux annuels d'accroissement ont été très élevés, atteignant même 29% en une seule année.

Pour 1972/73, l'accroissement prévu des dépenses sujettes à des subventions du ministère de l'Éducation est de 23.5%, ce qui demeure trop élevé si l'on considère que la clientèle ne devrait augmenter que de 4.2%, et surtout si l'on met cette augmentation en regard des contraintes imposées à l'ensemble de l'activité gouvernementale.

Mon collègue, le ministre de l'Éducation, présentait récemment la répartition des subventions entre les différentes universités québécoises pour 1972/73. Dans notre budget de dépenses, nous avons dû tenir compte de subventions de \$205 millions, étant donné que le processus de consultation avec les universités avait commencé sur cette base à l'automne. Par contre, dans l'examen des crédits pour les autres secteurs de l'éducation, nous avons pu préciser jusqu'en février les contraintes que nous avons établies à l'automne. C'est pourquoi j'ai demandé à mon collègue de réexaminer la réserve générale prévue dans le montant total des subventions aux universités et de procéder à des ajustements après vérification des inscriptions qui seront connues avec précision durant l'année académique 1972/73. Ainsi, le secteur universitaire sera soumis au même genre de contraintes que celles qui ont été imposées aux secteurs émergeant à notre budget.

La dernière décennie a été celle de la réforme de l'éducation et la collectivité québécoise y a, à juste titre, investi des sommes considérables. Si nous voulons que les années 1970 puissent bénéficier de ces investissements en terme de développement économique, il faut que cette période en soit une de stabilisation de la croissance des coûts dans ce secteur.

Une telle stabilisation des coûts est d'autant plus nécessaire que l'État a besoin des disponibilités financières additionnelles, que ce soit pour diminuer le niveau général d'imposition ou encore pour mettre en oeuvre des programmes plus directement liés à la création d'emplois et à la modernisation de l'équipement de production, à la recherche scientifique et industrielle et au recyclage des travailleurs affectés par l'évolution de la technologie. Entre ce qui est possible et ce qui est souhaitable, il faut faire des choix qui respectent la capacité de payer des contribuables.

Tout en appliquant un frein à l'augmentation des dépenses courantes, le gouvernement entend contribuer au maintien d'un niveau élevé d'activité économique en continuant, comme l'an passé, à mettre en oeuvre un fort volume de dépenses d'immobilisations. Nous avons donc proposé \$462.4 millions d'investissements bruts à nos ministères, ce qui représente des taux d'augmentation de 8% par rapport à la dépense probable de 1971/72 et de

41% par rapport aux dépenses de l'année 1970/71. Ces investissements vont servir principalement à des travaux de voirie, conformément au programme que nous présentions en décembre.

À ces investissements de nos ministères, il faut ajouter ceux que nous avons autorisés pour les sociétés d'État et les autres organismes parapublics. Ils s'élèveront en effet à \$1,135.1 millions en 1972/73, comparativement à \$921.9 millions en 1971/72, soit une augmentation de 23%. La majeure partie de ces investissements seront réalisés par les commissions scolaires (\$348 millions), par l'Hydro-Québec (\$340 millions) et par la Société de développement de la Baie-James (\$110 millions). On trouvera le détail de ces investissements au tableau 2 de l'annexe III.

Quant aux revenus, ils s'établiront à \$4,231.0 millions, comparativement à \$3,920.0 millions pour l'exercice 1971/72, soit une augmentation de \$311.0 millions ou 7.9%. Le gros de l'accroissement des recettes fiscales (tableau III-3) provient du rendement des impôts sur le revenu et sur les biens. En effet, nous prévoyons que ceux-ci augmenteront de \$252.3 millions. Cette augmentation comprend un montant de \$13 millions qui provient de la part de 25% de l'impôt successoral que le Québec perçoit lui-même depuis le 1er janvier 1972; antérieurement, cette part de 25% était perçue par le gouvernement fédéral et inscrite sous la rubrique des versements fédéraux. Il y aura également augmentation de \$108.0 millions du rendement des taxes à la consommation. Par contre, nous prévoyons une diminution de \$79.6 millions des revenus provenant du gouvernement fédéral. Cette réduction est surtout attribuable aux ajustements annuels des versements de péréquation pour les années antérieures. Alors que ceux-ci ont été de près de \$100 millions au cours de chacune des deux dernières années, ils seront pratiquement nuls au cours de l'exercice 1972/73.

En résumé, les crédits nets pour l'exercice 1972/73 seront de \$4,613.9 millions, dont \$391.4 millions pour les immobilisations. Par contre, les revenus s'établiront à \$4,231.0 millions, laissant un déficit de \$382.9 millions. Les déboursés extrabudgétaires (tableau II-4) sont évalués à \$275.3 millions, ce qui laisserait un montant de \$658.2 millions à financer. Toutefois, en tenant compte de cette partie des crédits qui ne seront pas utilisés en fin d'exercice, j'estime que les besoins financiers s'élèveront à \$590 millions.

Déjà, ainsi que je l'ai indiqué précédemment, un montant de \$34.2 millions est disponible pour l'exercice 1972/73. En second lieu, nous avons

conclu avec le gouvernement fédéral des arrangements au titre des zones spéciales et à celui du programme spécial de prêts fédéral-provincial pour un montant de \$78 millions. Troisièmement, nous comptons recourir de nouveau à l'émission d'obligations d'épargne pour quelque \$100 millions. C'est donc une somme de \$380 millions que nous obtiendrons sur les marchés réguliers. A ce propos rappelons que nous rembourserons au cours de 1972/73, quelque \$130 millions de dette échue sur ces marchés. Ces liquidités additionnelles entre les mains des prêteurs faciliteront la mise en marché de nos nouvelles émissions.

L'Hydro-Québec, pour ses propres besoins ainsi que pour ceux du développement énergétique de la Baie-James, se propose d'emprunter \$385 millions.

Pour les emprunts sur les marchés réguliers, aussi bien pour nos propres besoins que pour ceux de l'Hydro-Québec, nous aurons recours le plus possible au marché canadien afin de ne pas contribuer à augmenter la pression sur le dollar canadien. Toutefois, il convient de rappeler que nous devons acheter environ \$200 millions de monnaies étrangères en vue de payer des intérêts, de pourvoir à différents fonds d'amortissement et de rembourser les emprunts qui viendront à échéance au cours de l'exercice.

En dépit des efforts considérables pour abaisser le taux de croissance des dépenses, il n'en reste pas moins que le montant à financer pour l'année 1972/73 demeure élevé.

Compte tenu de la situation économique et de l'effort fiscal actuel, le gouvernement a décidé, pour une troisième année consécutive, de ne pas augmenter les impôts. Bien au contraire, comme je l'expliquerai maintenant, il y aura des diminutions, en particulier pour les contribuables à revenu modeste et pour des activités reliées au développement économique.

LA FISCALITÉ

Dans le domaine des finances publiques, notre gouvernement a entrepris, dès son accession au pouvoir, deux réformes majeures: l'assainissement des dépenses de l'État et la révision de la fiscalité.

Dans ce dernier domaine, nous avons élaboré des mesures destinées à alléger le fardeau fiscal d'un grand nombre de contribuables et à procurer aux municipalités des recettes additionnelles. Ce soir, je propose d'autres mesures dans le même sens.

La fiscalité provinciale

L'impôt sur le revenu

Le 23 décembre dernier, j'ai exposé devant cette Assemblée les grandes lignes de notre réforme en ce qui a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers et des compagnies. Mon collègue, le ministre du Revenu, déposera au cours des prochaines semaines le texte de la nouvelle législation à ce sujet. Ainsi que je l'ai signalé précédemment, le but de cette réforme en profondeur est de doter le Québec d'un régime fiscal plus équitable. Qu'il me soit permis d'en résumer les principaux éléments.

1- À compter du 1er janvier 1972, les exemptions sont portées de \$1,000 à \$1,500 pour les célibataires et de \$2,000 à \$2,850 pour les personnes mariées, tout en maintenant pour les mêmes personnes les exonérations respectives de \$2,000 et de \$4,000. Ces exemptions plus généreuses auront pour effet d'alléger de façon très marquée la charge fiscale des contribuables à revenu modeste.

2- De même, la nouvelle loi sera plus généreuse à l'endroit du salarié en lui permettant la déduction de dépenses qui était refusée auparavant. C'est ainsi, par exemple, qu'il pourra dorénavant déduire les frais professionnels encourus pour l'achat d'outils ou de vêtements spéciaux nécessaires à son travail, les frais de déménagement lorsqu'il doit changer le lieu de sa résidence en raison des exigences de son emploi et, dans le cas des mères de famille qui travaillent hors de leur foyer, les frais de garde d'enfants. On se souviendra que le Premier Ministre, lors du discours du budget du 18 juin 1970, avait préconisé cette dernière mesure.

3- L'an dernier, nous avons permis aux cultivateurs, aux pêcheurs, aux artistes et aux athlètes professionnels d'étaler leurs revenus sur un certain nombre d'années afin d'éviter qu'ils ne soient imposés à des taux marginaux

trop élevés. La réforme fiscale voit à ce que le privilège de l'étalement soit étendu à tous les contribuables dont les revenus fluctuent fortement d'une année à l'autre. En outre, les cultivateurs et les pêcheurs pourront bénéficier des mêmes privilèges d'étalement que dans le reste du pays.

4- Pour les compagnies, la réforme prévoit la déduction de l'intérêt versé sur les emprunts contractés pour l'achat d'actions de compagnies et l'amortissement des dépenses destinées à l'achat d'actifs incorporels comme l'achalandage. Ces mesures permettront à nos compagnies de mieux soutenir la concurrence des sociétés étrangères dans l'acquisition d'entreprises déjà existantes. Elles rendront ainsi plus facile l'intégration de certains secteurs industriels et commerciaux où la taille des entreprises est trop petite pour que celles-ci puissent être rentables.

5- Par contre, le fisc sera dorénavant plus sévère à l'endroit des entreprises et des professionnels quant à la déduction de certaines dépenses à caractère plutôt personnel, comme par exemple, les cotisations à des clubs, les dépenses pour yachts et chalets, les frais encourus pour assister à des congrès et autres dépenses de cette nature.

6- De même, certains revenus, qui étaient jusqu'ici exemptés, deviennent maintenant imposables. C'est ainsi que 50% des gains de capital seront ajoutés au revenu du contribuable, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une compagnie. Selon le même principe, 50% des pertes de capital seront admises à la déduction. Toutefois, les gains provenant de loteries, comme ceux de Loto-Québec, continueront d'être exemptés de l'impôt.

Voilà les éléments majeurs de la réforme en profondeur que nous ferons de l'impôt sur le revenu. Comme il s'agit d'un champ fiscal partagé entre le gouvernement fédéral et les provinces, les mesures proposées sont le fruit d'un effort conjoint. Les deux ordres de gouvernement se sont concertés à plusieurs reprises et le Québec a participé très activement aux discussions qui ont abouti à la réforme proposée. En particulier, lors de la conférence de Winnipeg en juin 1970, le Premier Ministre a proposé tout un ensemble de mesures concernant l'imposition des gains de capital et les relations entre les compagnies et leurs actionnaires; elles font maintenant presque toutes partie de la réforme fiscale. C'est lui également qui, lors de discussions avec le gouvernement fédéral, a obtenu un régime réaliste d'imposition des compagnies minières, lequel a rendu possible la mise en chantier de plus d'un demi milliard de nouveaux investissements sur la Côte Nord.

Ainsi que je l'ai expliqué en décembre dernier, nous voulons assurer une meilleure distribution de la charge fiscale entre les différents groupes de contribuables et moderniser nos lois tout en les harmonisant avec celles qui sont en vigueur au pays.

Au sujet de l'impôt sur le revenu des compagnies, je voudrais rappeler à cette Assemblée la mesure qui a été prise l'an dernier en vue de stimuler l'investissement manufacturier au moyen d'avantages fiscaux. En effet, la *Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux*, adoptée l'an dernier, permet aux compagnies de déduire de leurs bénéfices, selon différentes zones, 30%, 50% ou même 100% des sommes investies dans des usines ou de l'équipement. L'investissement effectué doit être important, c'est-à-dire dépasser \$150,000 et mettre en oeuvre une technologie avancée afin de produire des biens de conception nouvelle, des biens non encore fabriqués au Québec ou qui y sont insuffisamment fabriqués par rapport à la demande des marchés en voie de croissance.

Comme l'impôt québécois sur les bénéfices des sociétés est de 12%, cet avantage équivaut, selon la zone où l'investissement a lieu, à un dégrèvement de 3.6%, 6% et même 12%. On sait que la province de l'Ontario accorde un dégrèvement de 5% des nouveaux investissements faits chez elle.

Ce stimulant fiscal s'applique aux investissements faits entre le 1er avril 1971 et le 31 mars 1974. Il a été adopté en même temps que la création de la Société de développement industriel et nous anticipons qu'il donnera réellement sa pleine mesure au cours des mois à venir.

La taxe de vente appliquée à la machinerie industrielle

Dans le cadre de ce programme d'aide au développement industriel, je propose d'exempter de la taxe de vente de 8%, la machinerie industrielle achetée entre minuit ce soir et le 31 mars 1975. Par machinerie industrielle, j'entends celle qui est achetée pour la fabrication ou la transformation des produits. Elle ne comprend pas l'équipement de bureau, le matériel roulant ou l'équipement destiné au chauffage, à l'éclairage et à la ventilation des édifices.

Toutefois, le Québec continuera d'accorder le dégrèvement proportionnel aux ventes faites hors du Québec. On sait que ce rabais s'applique non seulement à la taxe de vente payée sur la machinerie industrielle, mais également à celle qui est versée sur les achats imposables faits par nos entreprises, tels que meubles de bureau, camions, etc.

La taxe sur le transfert des valeurs mobilières

Une taxe qui rapporte peu, environ \$3 millions annuellement, qui coûte cher de perception et qui cause de nombreux ennuis à nos entreprises est la taxe sur le transfert des valeurs mobilières, comme les obligations, les actions et autres valeurs de même nature. Sa perception est très onéreuse tant pour les bourses, les courtiers en valeurs mobilières, les banques et les compagnies de fiducie que pour le gouvernement lui-même. Comme son taux varie selon la valeur des titres, ces entreprises doivent faire le calcul de la taxe pour chaque transaction. Quant au ministère du Revenu, il doit, en plus de vérifier l'exactitude des remises faites par les agents autorisés, percevoir lui-même la taxe sur le transfert des actions qui ne se sont pas transigées à la bourse, ce qui l'oblige à maintenir plusieurs dizaines de milliers de dossiers.

La taxe sur le transfert des valeurs mobilières, en plus d'être ce que l'on appelle une taxe de nuisance, ne répond pas au critère de l'équité. De plus en plus, le petit épargnant achète ou vend des valeurs mobilières soit directement, soit par l'entremise de caisses de retraite ou autres institutions qu'il charge de placer ses épargnes. D'ailleurs l'imposition des gains de capital est une mesure beaucoup plus efficace d'imposer ceux qui font des transactions boursières. En conséquence, la taxe sur le transfert des valeurs mobilières est abolie à compter de minuit ce soir.

L'impôt sur les dons entre vifs

Dans ma déclaration du 23 décembre, j'ai annoncé que le Québec percevrait l'impôt sur les dons entre vifs qui était auparavant prélevé par le Gouvernement fédéral. Cet impôt remplace l'impôt fédéral et vise à protéger les recettes de l'impôt successoral en empêchant le morcellement des patrimoines. Les exemptions annuelles proposées furent les suivantes: \$2,000 par personne avec un maximum de \$10,000. Je constate que l'exemption de \$2,000 est trop faible dans le cas de dons faits au conjoint et qu'elle risque de créer des injustices. Je propose donc que l'exemption annuelle pour les dons faits au conjoint soit portée à \$5,000, l'exemption pour les dons faits à d'autres personnes demeure à \$2,000 avec maximum de \$10,000. Cette modification sera rétroactive au 1er janvier 1972, puisque la loi créant un impôt sur les dons entre vifs n'a pas encore été soumise à cette Assemblée.

Il convient également d'accorder une exemption spéciale de \$25,000 dont un cultivateur pourrait bénéficier une fois dans sa vie, lorsqu'il fait don entre vifs de sa terre (ou autres biens agricoles) à l'un ou plusieurs de ses

enfants. C'est donc dire que la majorité des terres pourront passer d'une génération à l'autre sans être soumise à l'impôt sur les dons entre vifs. Celles dont la valeur dépasse 525,000 ne seraient imposées que sur l'excédent de ce montant. Cette mesure s'appliquera également à compter du 1er janvier 1972.

L'impôt successoral

À plusieurs reprises dans le passé et en particulier dans ma déclaration de décembre dernier, j'ai annoncé que je proposerais à cette Assemblée des changements à notre *Loi des droits sur les successions* qui, malgré certaines modifications apportées au cours des années, est demeurée passablement désuète. Ces changements se feront en deux étapes. Certains prendront effet dès minuit ce soir, tandis que les autres s'appliqueront à compter du 1er janvier 1973.

Bien que la chose soit plutôt rare, il arrive qu'un héritier décède dans un court laps de temps après avoir hérité lui-même. Une telle situation peut parfois créer un poids fiscal trop onéreux: l'impact de deux impôts coup sur coup. Je propose donc qu'une succession qui s'ouvre moins d'un an après une autre soit réduite de 50%, à condition que le emploi des biens transmis puisse être établi à la satisfaction du ministère du Revenu. Cet amendement aura effet à compter de minuit ce soir.

Une situation qui cause de nombreuses tracasseries est celle de l'imposition des biens meubles des successions étrangères, c'est-à-dire des successions dont des biens situés au Québec sont laissés par un défunt domicilié hors du pays à un bénéficiaire également domicilié hors du pays. Ces biens sont constitués de dépôts bancaires, d'obligations au porteur, d'actions de compagnies et autres valeurs mobilières. L'Alberta n'exige évidemment aucun droit sur de tels biens, puisqu'elle n'a pas d'impôt successoral. Le Manitoba, la Saskatchewan et les provinces de l'Atlantique n'en exigeront pas davantage, puisqu'elles imposeront les bénéficiaires et non les biens. Il y a donc danger que les biens meubles détenus par des étrangers soient dorénavant transportés et inscrits dans les autres provinces afin d'échapper au fisc québécois. Nos institutions financières, qui sont une source importante d'emploi, risquent ainsi de perdre des clients importants.

Je propose donc d'exempter complètement, à compter de minuit ce soir, les biens meubles, y compris les hypothèques, situés au Québec, mais laissés par un défunt domicilié hors du pays à un bénéficiaire également domicilié hors du pays. La perte de recettes fiscales en sera plutôt négligeable et une

telle mesure contribuera à créer ce climat de confiance dont notre économie a besoin pour se développer à un rythme satisfaisant.

En plus de ces réformes immédiates, il convient de modifier davantage notre impôt successoral pour tenir compte de l'action des autres provinces face à l'abandon par le gouvernement fédéral de ce champ d'imposition et du fait que nous imposons maintenant les gains de capital. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'il y aura désormais gain de capital, non seulement lors de la disposition d'un bien, mais également au décès d'un individu. Cependant, son impact ne se fera sentir que graduellement, c'est-à-dire au fur et à mesure que l'on s'éloignera du jour de l'évaluation, soit la fin de 1971. Il convient donc de réduire progressivement notre impôt successoral. Une première étape sera franchie par l'adoption des mesures suivantes.

1- Nous abolirons à compter du 1er janvier 1973 la majoration de 25% que nous avons décrétée pour 1972 afin de percevoir nous-mêmes la part de 25% de l'impôt successoral qui était perçue pour notre compte par le gouvernement fédéral depuis 1964.

2- L'exonération pour la ligne directe, que nous avons portée à \$100,000 au 1er janvier 1972, sera majorée de \$50,000 pour atteindre \$150,000 le 1er janvier 1973.

3- Au 1er janvier 1973 également, l'exonération pour les autres successions sera portée à \$10,000. Rappelons qu'elle est de \$1,000 pour la ligne collatérale et qu'il n'y en a pas pour les étrangers.

Mais ce n'est pas tout. La réforme proposée ce soir n'est qu'un premier pas vers l'abandon graduel de l'impôt successoral. Maintenant que les gains de capital sont imposés et qu'il y a présomption de gain au moment du décès, l'impôt successoral a moins sa raison d'être comme mesure de redistribution de la richesse. Toutefois, l'abandonner immédiatement me semblerait prématuré, puisque l'imposition des gains de capital ne donnera pas son plein effet avant quelques années encore. C'est pourquoi, j'opte pour l'abandon graduel. Au cours des années futures, d'autres allègements seront apportés à la lumière de l'impact de la taxe sur les gains de capital et de l'action des autres provinces.

Cet abandon graduel de l'impôt successoral s'inscrit dans le cadre de notre politique de développement économique. Il contribuera à conserver les patrimoines québécois et à rendre plus facile passage des entreprises familiales d'une génération à l'autre. Il empêchera, j'en suis convaincu,

certains de nos citoyens fortunés qui sont à leur retraite de chercher refuge fiscal là où l'impôt successoral est moindre ou inexistant. Je voudrais insister sur le fait que l'impôt successoral québécois, ainsi modifié, sera de façon générale moindre que dans les autres provinces, à l'exception, bien entendu, de l'Alberta, qui ne lève pas cet impôt.

Toutes ces modifications à la fiscalité provinciale, qu'elles s'appliquent à l'impôt sur le revenu, à la taxe de vente sur la machinerie industrielle, à la taxe sur le transfert des valeurs mobilières ou à l'impôt successoral, s'inspirent largement du rapport de la Commission d'enquête sur la fiscalité au Québec, rapport auquel a largement contribué notre Premier Ministre actuel avant son entrée dans la vie politique. Elles visent à doter le Québec d'un régime fiscal plus équitable et qui favorise en même temps la croissance économique.

La fiscalité municipale

Dans le domaine municipal, le présent gouvernement n'a pas tardé à apporter des améliorations importantes au financement des municipalités en s'inspirant également des recommandations de la Commission Bélanger. Dès l'exercice 1971/72, nous avons prévu des crédits destinés à permettre aux municipalités d'imposer les CEGEP et les universités à raison de \$25 par élève, ce qui leur procure un revenu additionnel de quelque \$3 millions. En outre, la *Loi de l'évaluation foncière* dote nos municipalités de pouvoirs d'imposition mieux définis et plus uniformes. Je n'hésite pas à dire que l'uniformisation des rôles d'évaluation et des pouvoirs d'imposition constitue une condition préalable à toute réforme en profondeur de la fiscalité municipale.

Dans mon discours de l'an dernier, j'indiquais les grandes lignes des mesures que nous entendions adopter en vue d'augmenter les ressources financières des municipalités. Voici les principales mesures qui seront prises à cette fin au cours du présent exercice.

1- Il y aura d'abord une diminution des charges municipales pour les services sociaux et de santé, suite à l'implantation graduelle par le ministère des Affaires sociales de centres locaux de services communautaires. Dans le même ordre d'idée, l'abolition de la contribution des municipalités au financement des unités sanitaires leur épargnera quelque \$2 millions annuellement.

2- Comme nous le faisons déjà pour les universités et les CEGEP, nous

permettrons aux municipalités de soumettre les centres hospitaliers et les centres d'accueil (tel que défini dans la loi 65) à l'impôt foncier municipal à raison de \$35 par lit pour les premiers et de \$20 par lit pour les seconds. Ces montants sont établis en attendant que les biens-fonds en question soient évalués de façon uniforme et satisfaisante à travers tout le Québec. Cette nouvelle mesure rapportera environ \$3 millions et s'appliquera à un grand nombre de municipalités.

3- Nous versons, depuis quelques années déjà, une subvention en guise d'impôt foncier sur nos propres édifices. Cette année, la nomenclature des édifices donnant droit à la subvention sera étendue aux laboratoires, aux centres de recherches, aux fermes expérimentales. Nous paierons également aux municipalités en subvention en guise d'impôt foncier, à raison de \$25 par élève, pour les écoles possédées par le gouvernement et gérées directement par lui, comme l'École de police et l'École d'hôtellerie. Ces élargissements procureront aux municipalités des recettes additionnelles de plus de \$600,000.

4- Il est bien évident que ces mesures profiteront à un très grand nombre de municipalités. Par exemple, la ville de Québec recevra de fortes subventions, non seulement parce qu'elle abrite de nombreux hôpitaux et maisons de bien-être, mais également parce qu'elle compte un grand nombre d'édifices publics, dont les complexes G, H et J qui sont parachevés et sur lesquels le gouvernement du Québec versera une importante subvention en guise d'impôt foncier. Toutefois, après discussion avec les autorités de la ville, il nous est apparu que ces sommes ne seraient pas suffisantes. C'est pourquoi, cette année encore, nous verserons à la ville de Québec une subvention spéciale pour le rôle qu'elle joue en tant que capitale. Ce montant a été fixé à \$500,000.

5- Par ailleurs, il faut constater que l'initiative des Jeux du Québec a reçu de la part de la jeunesse québécoise, une approbation enthousiaste. Par contre, l'organisation de ces Jeux pour la municipalité qui en est responsable représente un fardeau financier auquel elle peut difficilement faire face. Ce problème risque de mettre en péril la poursuite de cette initiative gouvernementale que nous considérons comme très valable.

Afin de solutionner ce problème, le gouvernement, en accord avec les administrateurs de Loto-Québec, a décidé de réaliser chaque année, dans le cadre de la vente des billets de l'Inter-Loto du mois de juin, une campagne de publicité spéciale axée sur les Jeux du Québec. Le surplus d'argent recueilli

pour ce tirage de juin sera affecté au financement des Jeux du Québec. Comme il est difficile de prévoir quel sera le montant de cet excédent, nous avons décidé d'attribuer un montant de \$100,000 à la municipalité ou à l'organisme local qui aura été choisi pour tenir les Jeux du Québec.

Étant donné les frais élevés que représente la tenue de ces Jeux, le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports suggèrera qu'il y ait une seule série de Jeux par année; soit d'hiver, soit d'été. Ainsi, le gouvernement pourra affecter le total de la subvention de \$100,000 à la municipalité ou à l'organisme local qui sera l'hôte de ces Jeux.

Déjà, tout le mécanisme publicitaire de Loto-Québec a été mis en place et l'Inter-Loto du mois de juin deviendra chaque année, si l'expérience de 1972 s'avère bonne, celle du financement des Jeux du Québec.

6- Afin d'ouvrir davantage le champ de l'impôt foncier au bénéfice des municipalités, l'impôt foncier scolaire sera réduit de \$0.15 par \$100 d'évaluation sur une période de cinq ans. Dès le 1er juillet 1972, date du début de l'exercice financier des commissions scolaires, le taux normalisé de l'impôt foncier scolaire sera abaissé à \$1.35, ce qui représente la possibilité d'un revenu municipal additionnel de \$16 millions ou d'une réduction équivalente de l'impôt foncier.

Afin d'assurer les municipalités que les commissions scolaires n'envahiront pas de nouveau le champ de l'impôt foncier ainsi libéré en augmentant le taux de la taxe pour le financement de dépenses inadmissibles, la loi obligera les commissions scolaires à indiquer séparément sur leurs comptes de taxes le montant qui provient du taux normalisé et celui qui découle de taux supplémentaires. Cette mesure correspond au voeu unanime exprimé par les membres du Comité provincial-municipal chargé d'étudier les modalités d'application des propositions de réforme fiscale.

Voilà donc dans le domaine de la fiscalité municipale, une série de mesures concrètes qui sont déjà en voie de réalisation. Nous n'avons pas la prétention de croire qu'elles solutionneront d'un seul coup les multiples problèmes auxquels font face les municipalités. Cependant, notre effort se poursuivra à un rythme annuel proportionné à l'ensemble des ressources disponibles, compte tenu de nos priorités budgétaires et des besoins financiers de nos municipalités.

CONCLUSION

En terminant, je voudrais revenir sur les objectifs qui nous ont guidés dans la préparation de ce budget et montrer comment le changement du rythme des dépenses par rapport aux budgets antérieurs peut traduire l'orientation prise par le gouvernement actuel.

Le motif qui nous a amené à ces restrictions budgétaires est l'importance accrue que nous voulons donner au développement économique du Québec au cours des années 1970. On ne saurait envisager cette priorité sans mettre un frein au rythme de croissance des dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et au bien-être social. Par suite des efforts considérables que nous avons fournis pour le développement de ces secteurs, notre société a atteint un niveau d'instruction et de soins facilement comparable, sinon meilleur que dans plusieurs sociétés modernes. La rentabilité sociale des investissements qui sont faits dans ces secteurs est moins élevée qu'elle ne l'était au début des années 1960, alors que ces domaines laissaient beaucoup à désirer. Cette évolution nous incite donc à investir dorénavant dans d'autres secteurs que nous jugeons maintenant prioritaires.

Pour maintenir le même rythme de croissance des dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et au bien-être, il faudrait, de toute nécessité, recourir à des augmentations d'impôt. Or, la capacité de payer des contribuables n'est pas illimitée, surtout si on tient compte de l'incidence de la taxation sur le comportement des individus et des firmes et aussi des niveaux d'imposition en vigueur dans les autres provinces.

Cette compression des dépenses courantes sera très bénéfique pour le Québec: elle forcera les différents ministères non pas à réduire l'importance des programmes poursuivis jusqu'à maintenant, mais à accroître l'efficacité des argents qu'on leur alloue, ce à quoi nous nous sommes attaqués dès notre arrivée au pouvoir; elle les forcera aussi à réévaluer la répartition des sommes dépensées et voir à ce que les besoins les plus urgents soient satisfaits; enfin, elle constituera l'amorce de l'équilibre nécessaire entre nos besoins et nos moyens.

Le budget 1972/73 marque donc une étape importante dans l'évolution de la société québécoise; il constitue un défi que nous devons relever avec beaucoup de détermination si nous voulons être en mesure d'assumer la tâche qui nous attend au cours de la prochaine décennie et de réaliser les aspirations les plus profondes de notre société de façon harmonieuse et équitable.

En un mot, le budget de 1972/73 permettra au Québec d'entreprendre son deuxième souffle avec solidité et de mieux maîtriser son devenir. Nous sommes convaincus que les forces qui émergent de notre société, dans leur convergence vers un idéal d'action et de justice, doivent vaincre le chaos de l'improductivité et du sous-emploi pour parvenir à la dignité et au mieux-être de tous les citoyens.

ANNEXE 1

LES TABLEAUX ÉCONOMIQUES

TABLEAU 1.1
INDICATEURS ÉCONOMIQUES
CANADA

	Unité de mesure	1967	1968	1969	1970*	1971**	1968/67	1969/68	1970/69	1971/70
							<i>pourcentage</i>			
Produit national brut au prix du marché . . .	\$'000,000	65,722	71,388	78,560	84,468	92,126	8.6	10.0	7.5	9.1
Revenu personnel	"	50,208	55,213	61,398	66,100	72,859	10.0	11.2	7.7	10.2
Revenu personnel par habitant	\$	2,461	2,662	2,915	3,092	3,360	8.2	9.5	6.1	8.7
Salaires, traitements et revenus supplémentaires	\$'000,000	35,275	38,493	43,203	47,043	51,712	9.1	12.2	8.9	9.9
Immobilisations totales	"	15,322	15,455	16,927	17,798	19,788	0.9	9.5	5.1	11.2
Secteur de la fabrication	"	2,534	2,199	2,600	3,223	2,949	-13.2	18.2	24.0	-8.5
Valeur des expéditions, industries manufacturières	"	38,955	42,062	45,993	45,992	49,243	8.0	9.2	0.1	7.1
Dépenses en biens et services des particuliers	"	38,998	42,360	46,531	48,995	53,178	8.6	9.8	5.3	8.5
Ventes au détail totales	"	24,155	25,711	27,325	27,793	30,300	6.4	6.3	1.7	9.0
Indice des prix à la consommation (Canada) 1961=100		115.4	120.1	125.5	129.7	133.4	4.1	4.5	3.2	2.8
Population (1 ^{er} juin)	'000	20,405	20,744	21,061	21,377	21,681	1.7	1.5	1.5	1.4
Main-d'oeuvre	"	7,694	7,919	8,162	8,374	8,631	2.9	3.1	2.6	3.1
Emploi total	"	7,379	7,537	7,780	7,879	8,079	2.1	3.2	1.3	2.5
Emploi non agricole	"	6,820	6,992	7,245	7,368	7,568	2.5	3.6	1.7	2.7
Taux de chômage	%	4.1	4.8	4.7	5.9	6.4				

* Chiffres provisoires. ** Chiffres estimatifs. (pour les immobilisations, chiffres définitifs en 1970, chiffres provisoires en 1971)

Sources: Investissements privés et publics au Canada (61-205). Industries manufacturières (31-205). Commerce de détail (63-205). Revue Statistique du Canada (11-003). Prices and Price Indexes (62-002). La main-d'oeuvre (71-001). Statistique Canada. Direction de l'Analyse et de la Prévision Économiques, Direction générale de la Recherche et de la Planification, M.E.C.

TABLEAU 1.2

**INDICATEURS ÉCONOMIQUES
QUÉBEC**

	Unité de mesure	1967	1968	1969	1970*	1971**	1968/67	1969/68	1970/69	1971/70
							<i>pourcentage</i>			
Produit national brut au prix du marché . . .	\$'000,000	17,010	18,128	19,771	21,170	22,878	6.6	9.1	7.1	8.1
Revenu personnel (1)	"	13,140	14,276	15,750	16,893	18,430	8.6	10.3	7.3	9.1
Revenu personnel par habitant	\$	2,239	2,409	2,632	2,809	3,056	7.6	9.3	6.7	8.8
Salaires, traitements et revenus										
supplémentaires (2)	\$'000,000	9,672	10,405	11,472	12,301	13,371	7.6	10.3	7.2	8.7
Immobilisations totales	"	3,214	3,174	3,376	3,418	3,971	-1.2	6.4	1.2	16.2
Secteur de la fabrication	"	605	600	618	624	538	-0.7	2.9	0.9	-13.7
Valeur des expéditions, industries										
manufacturières	"	10,966	11,742	12,820	13,045	13,673	7.1	9.2	1.8	4.8
Dépenses en biens et services des particuliers	"	10,299	10,816	11,814	12,502	13,466	5.0	9.2	5.8	7.7
Ventes au détail totales	"	6,379	6,565	6,938	7,092	7,673	2.9	5.7	2.2	8.2
Indice des prix à la consommation (Montréal)	1961=100	114.2	118.1	121.8	124.3	126.6	3.4	3.1	2.1	1.8
Population (1 ^{er} juin)	'000	5,868	5,927	5,984	6,013	6,030	1.0	1.0	0.5	0.3
Main-d'oeuvre	"	2,196	2,227	2,290	2,327	2,394	1.4	2.8	1.7	2.9
Emploi total	"	2,080	2,082	2,132	2,144	2,197	0.1	2.4	0.6	2.5
Emploi non agricole	"	1,966	1,961	2,025	2,040	2,099	-0.3	3.3	0.7	2.9
Taux de chômage	%	5.3	6.5	6.9	7.9	8.2				

* Chiffres provisoires. ** Chiffres estimatifs. (pour les immobilisations, chiffres définitifs en 1970, chiffres provisoires en 1971)

(1) Ne comprend pas les revenus des québécois résidant à l'étranger.

(2) Comprend salaires payés aux non-résidents.

Sources: Investissements privés et publics au Canada (61-205). Industries manufacturières (31-205). Commerce de détail (63-205). Revue Statistique du Canada (11-003). Prices and Price Indexes (62-002). La main-d'oeuvre (71-001), Statistique Canada. Direction de l'Analyse et de la Prévision Economiques, Direction générale de la Recherche et de la Planification, M.I.C.

TABLEAU 1.4
TAUX DE CHÔMAGE DÉSAISONNALISÉS
QUÉBEC – ONTARIO – CANADA – ÉTATS-UNIS

Année	Mois	Québec	Ontario	Canada	États-Unis
1971	J	8.3	5.4	6.4	6.0
	F	8.4	5.3	6.4	5.9
	M	8.0	5.1	6.3	6.0
	A	8.4	5.6	6.7	6.0
	M	7.8	5.3	6.3	6.1
	J	8.2	5.1	6.3	5.8
	J	8.3	4.6	6.2	5.9
	A	8.1	5.1	6.3	6.1
	S	8.9	5.4	6.9	6.0
	O	8.3	5.6	6.5	5.8
	N	8.3	5.6	6.6	6.0
	D	8.0	5.0	6.3	6.0
1972	J	8.2	4.8	6.2	5.9

Source: Statistique Canada et U.S. Department of Commerce

TABLEAU 1.5

**INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR ET ÉVOLUTION PAR ANNÉE (1)
QUÉBEC**

	1968	1969	1970	1971*	1972**	1969/68	1970/69	1971/70	1972/71
	<i>millions de dollars</i>					<i>pourcentage</i>			
Industries primaires et construction (2)	425.5	465.5	459.7	568.7	747.4	9.3	-1.1	23.6	31.4
Fabrication	898.4	945.7	969.0	872.2	954.0	5.3	2.5	-10.0	9.4
Services d'utilité publique	878.6	878.7	918.5	1,026.1	1,101.5		4.5	11.7	7.3
Commerce, finance et services commerciaux	435.1	393.6	419.3	432.7	523.2	-9.5	6.5	3.2	20.9
Habitation	795.0	887.1	869.6	1,044.7	1,152.9	11.6	-2.0	20.1	10.3
Institutions et ministères gouvernementaux	939.8	1,075.3	1,074.8	1,292.2	1,287.7	14.4		20.2	-0.3
TOTAL	4,372.4	4,645.4	4,710.9	5,236.3	5,766.7	6.2	1.4	11.2	10.1

* Chiffres provisoires. ** Chiffres estimatifs.

(1) Incluant les réparations.

(2) Construction — dépenses de capital faites par les entrepreneurs en construction.

Source: Investissements privés et publics au Canada, Revue de la mi-année (61, 206), Statistique Canada.

TABLEAU 1.6
INVESTISSEMENTS
SECTEUR PRIMAIRE
QUÉBEC

	1967	1968	1969	1970	1971*
	<i>millions de dollars</i>				
Agriculture et pêche					
Immobilisations - Construction	59.0	56.9	56.9	49.4	42.4
- Mach. & outil	94.5	93.6	97.5	87.0	94.4
Total	153.5	150.5	154.4	136.4	136.8
Réparations - Construction	18.5	17.9	17.9	15.6	13.3
- Mach. & outil	27.0	28.3	30.5	21.2	33.2
Total	45.5	46.2	48.4	36.8	46.5
Forêts					
Immobilisations - Construction	6.7	4.6	6.0	4.2	2.5
- Mach. & outil	12.6	9.4	9.5	5.2	4.5
Total	19.3	14.0	15.5	9.4	7.0
Réparations - Construction	6.7	4.7	4.4	3.9	3.5
- Mach. & outil	10.8	11.8	15.3	15.2	13.6
Total	17.5	16.5	19.7	19.1	17.1
Mines					
Immobilisations - Construction	23.3	37.4	59.0	62.5	147.3
- Mach. & outil	22.9	25.7	25.2	40.8	60.3
Total	46.2	63.1	84.2	103.3	207.6
Réparations - Construction	6.8	8.8	7.2	9.2	6.8
- Mach. & outil	45.5	51.8	54.7	64.1	67.9
Total	52.3	60.6	61.9	73.3	74.7
Secteur primaire					
Immobilisations - Construction	89.0	98.9	121.9	116.1	192.2
- Mach. & outil	130.0	128.7	132.2	133.0	162.2
Total	219.0	227.6	254.1	249.1	354.4
Réparations - Construction	32.0	31.4	29.5	28.7	23.6
- Mach. & outil	83.3	91.9	100.5	110.5	114.7
Total	115.3	123.3	130.0	138.2	138.3

* Chiffres provisoires.
Source: Statistique Canada.

TABLEAU 1.7

IMMOBILISATIONS
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES ET ÉVOLUTION PAR ANNÉE
QUÉBEC

	1968	1969	1970	1971*	1972**	1969/68	1970/69	1971/70	1972/71
	<i>millions de dollars</i>					<i>pourcentage</i>			
Aliments et boissons	54.8	67.5	61.2	49.0	67.7	23.2	-9.3	-19.9	38.2
Caoutchouc	7.9	11.9	11.1	3.4	3.5	50.6	-6.7	-69.4	2.9
Cuir	2.8	2.8	2.6	1.6	2.0	-	-7.1	-38.5	25.0
Textile	21.3	34.1	44.7	34.6	42.0	60.1	31.1	-22.6	21.4
Vêtement et bonneterie	13.2	21.1	16.4	19.0	20.0	59.8	22.3	15.9	5.3
Bois	12.0	15.9	17.3	17.3	15.3	32.5	8.8	-	-11.6
Meubles et articles d'ameublement	10.9	5.1	4.5	5.5	5.4	-53.2	-11.8	22.2	-1.8
Papier et produits connexes	102.3	105.6	84.7	50.2	83.2	3.2	-19.8	-40.7	65.7
Imprimerie, édition et industries connexes	16.1	11.6	19.9	15.0	15.5	-28.0	71.6	-24.6	3.3
Industrie métallique primaire	36.5	63.4	45.9	33.1	65.2	73.7	-27.6	-27.9	97.0
Industrie des produits métalliques	30.1	25.5	25.2	24.3	23.4	-15.3	-1.2	-3.6	-3.7
Industrie de la machinerie	7.0	6.8	8.8	10.4	7.3	-2.9	29.4	18.2	-29.8
Industrie du matériel de transport	25.7	22.6	24.6	13.7	18.3	-12.1	8.8	-44.3	33.6
Appareils et matériel électriques	25.3	30.4	27.3	44.8	34.1	20.2	-10.2	64.1	-23.9
Produits minéraux non métalliques	14.3	19.7	22.4	18.9	28.3	37.8	13.7	-15.6	49.7
Dérivés du pétrole et du charbon	73.2	42.4	66.9	61.9	57.9	-42.1	57.8	-7.5	-6.5
Industries chimiques et produits connexes	67.2	46.5	57.5	61.0	42.4	-30.8	23.7	6.1	-30.5
Industries manufacturières diverses	79.8	85.0	82.6	74.6	83.3	6.5	2.8	-9.7	11.7
Total	600.4	617.9	623.6	538.3	614.8	2.9	0.9	-13.7	14.2

* Chiffres provisoires. ** Chiffres estimatifs

Source: Investissements privés et publics au Canada (61-205), S.C.

TABLEAU 1.8
INVESTISSEMENTS
SECTEUR TERTIAIRE
QU'ÉBEC

	1967	1968	1969	1970	1971*	1968/67	1969/68	1970/69	1971/70	
	<i>millions de dollars</i>					<i>pourcentage</i>				
Transports (1)	363.0	312.0	312.2	317.1	281.8	-14.0	0.1	1.6	-11.1	
Communications (2)	235.9	233.7	266.9	262.9	300.1	-0.9	14.2	-1.8	14.5	
Autres services d'utilité publique (3)	352.5	332.9	299.6	339.4	444.2	-5.6	-10.0	13.3	30.9	
Total services d'utilité publique	951.4	878.6	878.7	918.5	1,026.1	-7.7		4.5	11.7	
Commerce	161.0	166.0	147.7	158.1	139.9	3.1	-11.0	7.0	-11.5	
Finance, assurance et immeubles	162.6	149.9	98.4	97.7	107.2	-7.8	-34.4	-0.7	9.7	
Services commerciaux	148.6	119.2	147.5	163.5	185.6	-19.8	23.7	10.8	13.5	
Total commerce, finance et services commerciaux	472.2	435.1	393.6	419.3	432.7	-7.9	-9.5	6.5	3.2	
Institutions et ministères gouvernementaux	862.2	939.8	1,075.3	1,074.8	1,292.2	9.0	14.4		20.2	
GRAND TOTAL	2,285.8	2,253.5	2,347.6	2,412.6	2,751.0	-1.4	4.2	2.8	14.0	

* Chiffres provisoires.

(1) Incluent chemins de fer, transport urbain, maritime, aérien et routier, entreposage, oléoducs et gazoducs, routes et ponts à péage et biens capitaux imputés aux dépenses d'exploitation.

(2) Incluent téléphone, réseaux de télégraphe et de câbles et radiodiffusion.

(3) Incluent énergie électrique, distribution du gaz, silos à céréales et services de distribution d'eau.

Source: Investissements privés et publics au Canada (61-205), S.C.

TABLEAU 1.9

CONSTRUCTION DOMICILIAIRE
NOMBRE DE LOGEMENTS
QUÉBEC

Année	Commencés		Parachevés		En construction* le 31 décembre
	unifamiliaux	autres	unifamiliaux	autres	
1967	12,504	25,214	15,349	23,759	17,815
1968	12,053	34,424	11,582	27,379	24,942
1969	12,504	30,909	12,534	32,071	22,668
1970	16,234	30,884	12,319	24,289	31,959
1971	20,665	31,117	19,105	29,678	33,999

* Après rajustements pour tenir compte des modifications apportées pendant la construction.

Sources: Construction domiciliaire neuve (64-002), Statistique Canada.

Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

ANNEXE 2

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 1971-72

ANNEXE II

L'ANNÉE FINANCIÈRE 1971/72

Tel que mentionné dans l'introduction au discours du budget, on retrouve dans cette annexe tous les tableaux afférents aux résultats probables de l'année financière 1971/72.

Bien que cette année financière se soit terminée le 31 mars dernier, les résultats probables sont basés sur les données réelles pour 11 mois et une évaluation pour le dernier mois. D'une part, la *Loi de l'administration financière* prévoit que pendant les trente jours qui suivent l'année financière, on peut acquitter, à même un crédit de l'année écoulée, une dette payable pour des travaux effectués, des marchandises reçues ou des services rendus avant la fin de cette année. D'autre part, selon le nouveau plan comptable adopté l'an dernier, les remises encaissées par le gouvernement pendant le mois d'avril et qui représentent des sommes perçues par les mandataires avant le 1^{er} avril, sont comptabilisées comme revenus de l'année financière écoulée.

Le tableau I établit la comparaison entre les prévisions contenues dans le discours du budget du 25 mars 1971 et les résultats probables au niveau des comptes budgétaires.

TABLEAU II – 1

**COMPARAISON ENTRE LES PRÉVISIONS ET LES RÉSULTATS
PROBABLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1971/72**

	Prévisions du 25 mars 1971	Résultats probables	Augmentation (+) ou Diminution (-)
<i>(en millions de dollars)</i>			
Revenus	3.880.5	3.920.0	+ 39.5
Dépenses	4.151.2	4.268.7	+117.5
Déficit des comptes budgétaires	270.7	348.7	+ 78.0

Bien que les revenus aient augmenté de \$39.5 millions selon le sommaire établi par nature de revenus au tableau 2 et tel que détaillé au niveau des sous-natures dans le tableau 3, le déficit des comptes budgétaires augmente de \$78 millions, par suite d'une augmentation de \$117.5 millions dans la prévision des dépenses qui est fournie par ministère au tableau 4.

TABLEAU II – 2

SOMMAIRE DES REVENUS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1971/72

	Prévisions du 25 mars 1971	Résultats probables	Augmentation (+) ou Diminution (-)
<i>(en millions de dollars)</i>			
Impôts sur le revenu et sur les biens	1.391.0	1.388.7	- 2.3
Taxes à la consommation	1.048.0	1.098.5	+50.5
Droits et permis	240.1	237.7	- 2.4
Sociétés d'État et divers	168.5	183.9	+15.4
Gouvernement fédéral	1.032.9	1.011.2	-21.7
Revenus nets	3.880.5	3.920.0	+39.5

TABLEAU II – 3

PRÉVISIONS DES REVENUS – ANNÉE FINANCIÈRE 1971/72
(Revenus pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)
(en milliers de dollars)

Impôts sur le revenu et sur les biens		
Revenus des particuliers	\$ 1.080,000	
Profits des sociétés	190,000	
Successions	43,500	
Capital	46,000	
Primes d'assurance	26,000	
Transferts de valeurs mobilières	3,200	1,388,700
Taxes à la consommation		
Ventes en détail	632,000	
Carburants	316,000	
Tabacs	69,000	
Repas et hôtellerie	53,000	
Télécommunications	15,000	
Paris mutuels	13,500	1,098,500
Droits et permis		
Véhicules automobiles	113,000	
Boissons alcooliques	41,000	
Ressources hydrauliques	35,200	
Ressources forestières	17,000	
Ressources minières	17,000	
Autres	14,500	237,700
Sociétés d'État et divers		
Société et Régie des alcools (exploitation)	97,700	
Société des loteries et courses	32,000	
Ventes de biens et de services	19,000	
Intérêts	14,200	
Amendes et confiscations	7,500	
Autres	13,500	183,900
Gouvernement fédéral		
Paiements inconditionnels	548,900	
Paiements conditionnels	296,000	
Paiements enseignement post-secondaire	166,300	1,011,200
TOTAL des revenus		3,920,000

TABLEAU II - 4

PRÉVISIONS DES DÉPENSES - ANNÉE FINANCIÈRE 1971/72
(Dépenses effectives pour 11 mois et évaluation pour 1 mois)
(en milliers de dollars)

Ministères	Dépenses nettes incluant immobilisations	Dépenses en immobilisations
Affaires culturelles	17,759	3,090
Affaires intergouvernementales	6,050	-
Affaires municipales	55,554	-
Affaires sociales	1,570,012	1,300
Agriculture et colonisation	84,684	1,314
Assemblée nationale	11,216	-
Communications	21,114	300
Conseil exécutif	31,249	11,324
Conseil du trésor	560	-
Éducation	1,291,554	275
Finances	31,258	-
Fonction publique	4,148	-
Immigration	1,504	-
Industrie et commerce	38,024	4,500
Institutions financières, compagnies & coopératives	3,717	-
Justice	114,507	-
Revenu	184,127	-
Richesses naturelles	21,825	4,572
Terres et forêts	37,375	3,188
Tourisme, Chasse et Pêche	28,006	3,457
Transports	17,438	2,351
Travail et main-d'oeuvre	18,863	-
Travaux publics	91,733	49,000
Voirie	410,875	286,002
Provision pour créances douteuses	6,500	-
Service de la dette	169,002	-
	<u>4,268,654</u>	<u>370,673</u>

SOMMAIRE

Revenus	3,920,000
Dépenses nettes (incluant immobilisations)	4,268,654
Déficit des comptes budgétaires	<u>348,654</u>

TABLEAU II – 5

CONCILIATION DE L'AUGMENTATION DES DÉPENSES 1971/72
PAR RAPPORT AU DISCOURS DU BUDGET DU 25 MARS 1971

	Crédits et dépenses incluant immobilisations	Crédits pour fins d'immobilisations
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Crédits additionnels:		
Budget supplémentaire 1	132,762.0	17,700.0
Mandats spéciaux:		
1- Travaux publics	9,000.0	5,000.0
2- Voirie	18,000.0	8,000.0
3- Richesses naturelles	1,500.0	
4- Affaires sociales	7,000.0	
5- Éducation	28,000.0	
6- Affaires sociales	1,400.0	
Total des budgets supplémentaires et mandats spéciaux	197,662.0	30,700.0
Autres dépenses:		
Augmentation des dépenses statutaires	15,383.0	
Dépenses afférentes à la nouvelle législation	12,660.0	
Provision pour créances douteuses et divers	7,745.0	
Total des crédits additionnels et des autres dépenses	233,450.0	30,700.0
Moins:		
Diminution lors du vote par l'Assemblée nationale	500.0	
Prévision de crédits non utilisés	115,500.0	17,700.0
Augmentation nette des dépenses	117,450.0	13,000.0

Comme on peut le constater au tableau 5, cette augmentation de \$117.5 millions constitue le résultat net de l'augmentation des dépenses pour l'année financière par rapport aux prévisions du discours du budget du 25 mars 1971, compte tenu des crédits additionnels autorisés par budget supplémentaire et mandats spéciaux, de même que des augmentations résultant des dépassements prévus dans les dépenses statutaires, les dépenses afférentes à la nouvelle législation, et compte tenu d'une somme de \$115.5 millions de crédits qui ne seront pas utilisés.

En ajoutant au déficit probable de \$348.7 millions aux comptes budgétaires, les déboursés extrabudgétaires qui sont indiqués à \$186.6 millions au tableau 6, nous en arrivons à des besoins financiers de \$535.3 millions.

TABLEAU II – 6

DÉBOURSÉS EXTRABUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1971/72

(en millions de dollars)

Placements à long terme	28.1
Prêts et avances	36.1
Remboursement de dette échue et versements aux fonds d'amortissement	103.8
Remboursement du déficit d'Expo '67	18.6
TOTAL des déboursés extrabudgétaires	186.6

Par ailleurs, si nous retranchons cet ensemble de besoins financiers du financement de \$569.5 millions effectué au cours de l'année financière 1971/72 tel que détaillé au tableau 7, nous en arrivons à un excédent de \$34.2 millions qui sera utilisé pour les opérations de l'année financière 1972/73.

Enfin, le tableau 8 fournit la liste des emprunts effectués par l'Hydro-Québec au cours de l'année financière 1971/72, alors que le tableau 9 indique l'état de la dette publique au 29 février 1972.

TABLEAU II - 7

**LISTE DES EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR LE GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC EN 1971/72**

Valeur nominale (en millions)		Taux du coupon (%)	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur (%)	Rendement à l'acheteur (%)
Montant (\$)	Monnaie					
6.6 (1)	\$ Can.	6.83 à 7.54	1 ^{er} de chaque mois	20 ans	100.00	6.83 à 7.54
58.3 (2)	"	6.82 à 7.54	1 ^{er} de chaque mois	20 ans	100.00	6.82 à 7.54
3.6 (3)	"	6.69 à 7.50	chaque mois	15 et 30 ans	100.00	6.69 à 7.50
34.86	"	7-1/2	15 avril 1971	1 à 12 ans	100.00	7.50
15.14	"	7-1/2	15 avril 1971	10 ans	99.50	7.57
30.	\$ E.U.	8	1 ^{er} juin 1971	7 ans	99.50	8.09
70.	"	9	1 ^{er} juin 1971	26 ans	100.00	9.00
144.2 (4)	\$ Can.	7, 7-1/4, 7-1/2	1 ^{er} juin 1971	10 ans	100.00	7.37
50.	"	8-3/8	1 ^{er} octobre 1971	21 ans	99.75	8.40
30.	"	7-1/4	15 décembre 1971	1 à 12 ans	100.00	7.25
5.	"	7-1/2	15 décembre 1971	12 ans	100.00	7.50
40.	"	7-3/4	15 décembre 1971	25 ans	98.25	7.91
25.	"	7-1/4	15 mars 1972	8 ans	99.11	7.40
10.	"	7-1/2	15 mars 1972	12 ans	99.00	7.63
45.	"	8	15 mars 1972	24 ans	99.50	8.05
<hr/> 567.7						
1.8 (5)						
<hr/> 569.5						

(1) Régime de pensions du Canada.

(2) Emprunt auprès du gouvernement fédéral - Caisse d'aide conjoncturelle.

(3) Emprunt auprès du gouvernement fédéral - Zone spéciales.

(4) Obligations d'épargne.

(5) Prime du change sur emprunts contractés aux États-Unis.

TABLEAU II - 8

LISTE DES EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR L'HYDRO-QUÉBEC
AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1971/72

Valeur nominale (en millions)		Taux du coupon (%)	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur (%)	Rendement à l'acheteur (%)	
Montant (\$)	Monnaie						
50.	\$ Can.	7-3/4	15 avril	1971	25 ans	96.00	8.13
50.	"	8-3/4	29 juillet	1971	25 ans	100.00	8.75
29.8 (1)	D.M.	8	1 ^{er} septembre	1971	15 ans	99.00	8.15
2.5 (2)	\$ Can.	7-1/2	30 septembre	1971	à 25 ans	100.00	7.50
75.	\$ E.U.	8-1/2	1 ^{er} octobre	1971	30 ans	100.00	8.50
25.	Euro-dollars	8-1/2	15 novembre	1971	15 ans	100.00	8.33
100.	\$ E.U.	7-7/8	1 ^{er} février	1972	30 ans	100.00	7.875
<u>332.3</u>							

(1) Ce montant représente l'équivalent canadien des DM 100.000.000 au taux du change en vigueur à la date de l'emprunt.

(2) Prêt consenti par le gouvernement canadien pour l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec.

TABLEAU II – 9

ÉTAT DE LA DETTE PUBLIQUE AU 29 FÉVRIER 1972
(en milliers de dollars)

Dettes obligataires	
Emprunts obligataires:	
Payables en dollars canadiens	1,917,899
Payables en dollars des États-Unis	292,293
Prime nette du change sur les emprunts payables en dollars des États-Unis	13,808
	2,224,000
Moins fonds d'amortissement	58,658
	2,165,342
Obligations d'épargne	270,830
Régime de pensions du Canada	18,640
Emprunts en euro-dollars y compris la prime du change	59,024
Emprunts de banques allemandes	100,940
Receveur général du Canada (Expo 67)	21,412
Receveur général du Canada (Caisse d'aide conjoncturelle)	65,900
	2,702,088
Bons du trésor	57,000
Versements reçus sur emprunts	25,394
Dettes assumées:	
Emprunts pour la construction du boulevard métropolitain de Montréal	45,412
Emprunts des institutions universitaires	48,985
Autres emprunts	15,494
	109,891
TOTAL	2,894,373

ANNEXE III

L'EXERCICE 1972/73

TABLEAU III – 1
CRÉDITS 1972/73
(en millions de dollars)

Ministères	
Affaires culturelles	18.2
Affaires intergouvernementales	7.1
Affaires municipales	54.4
Affaires sociales	1,696.2
Agriculture et colonisation	82.7
Assemblée nationale	11.6
Communications	22.7
Conseil exécutif	42.2
Conseil du trésor	0.8
Éducation	1,370.0
Finances – ministère	35.7
– provisions pour traitements	61.0
Fonction publique	4.3
Immigration	1.7
Industrie et commerce	43.9
Institutions financières, compagnies et coopératives	4.9
Justice	126.6
Revenu	193.9
Richesses naturelles	20.7
Terres et forêts	36.1
Tourisme, chasse et pêche	29.6
Transports	19.9
Travail et main-d'œuvre	19.8
Travaux publics	68.8
Voirie	443.4
	4,416.2
Service de la dette	197.7
	4,613.9

TABEAU III - 2

**INVESTISSEMENTS RÉALISÉS, SUBVENTIONNÉS
OU AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
(en millions de dollars)**

	1971/72	1972/73
I- Investissements du gouvernement (1)		
A- Immobilisations		
1- Terrains, immeubles et travaux de génie	349.0	379.8
2- Matériel et équipement	11.6	10.4
3- Travaux réalisés en régie	88.3	81.2
4- Total brut	448.9	462.4
5- Remboursements	(12.5)	(14.1)
6- Total moins remboursements	436.4	448.3
B- Autres achats de matériel et équipement	17.4	18.1
C- Investissements totaux	<u>453.8</u>	<u>466.4</u>
II- Subventions pour investissements (2)		
A- Secteur hospitalier	45.1	41.6
B- Secteur de l'éducation	84.4	82.0
C- Autres	76.2	79.1
	<u>205.7</u>	<u>202.7</u>
III- Investissements autorisés par le gouvernement et financés par avance ou emprunt institutionnel (3)		
A- Secteur hospitalier	17.9	41.7
B- Secteur de l'éducation	184.2	265.9
C- Sociétés d'État (sauf Hydro-Québec)	42.0	47.6
D- Autres (dont habitation)	84.1	127.2
	<u>328.2</u>	<u>482.4</u>
IV- Hydro-Québec et Société de développement de la Baie-James ...	<u>388.0</u>	<u>450.0</u>
V- TOTAL de I, II, III et IV	<u>1,375.7</u> X	<u>1,601.5</u> X
VI- Contributions du gouvernement du Canada		
A- Contributions aux investissements	66.0	56.9
B- Contributions aux subventions	41.6	45.6
C- Contributions aux investissements autorisés	68.8	105.2
	<u>176.4</u>	<u>207.7</u>
VII- TOTAL, moins les contributions du gouvernement du Canada	<u>1,199.3</u>	<u>1,393.8</u>

(1) Crédits au 30 septembre 1971 et prévisions budgétaires de 1972/73.

(2) Dépenses probables en 1971/72 et prévisions budgétaires de 1972/73.

(3) Prévisions.

TABLEAU III – 3

BUDGET DES REVENUS – EXERCICE FINANCIER 1972/73
(en millions de dollars)

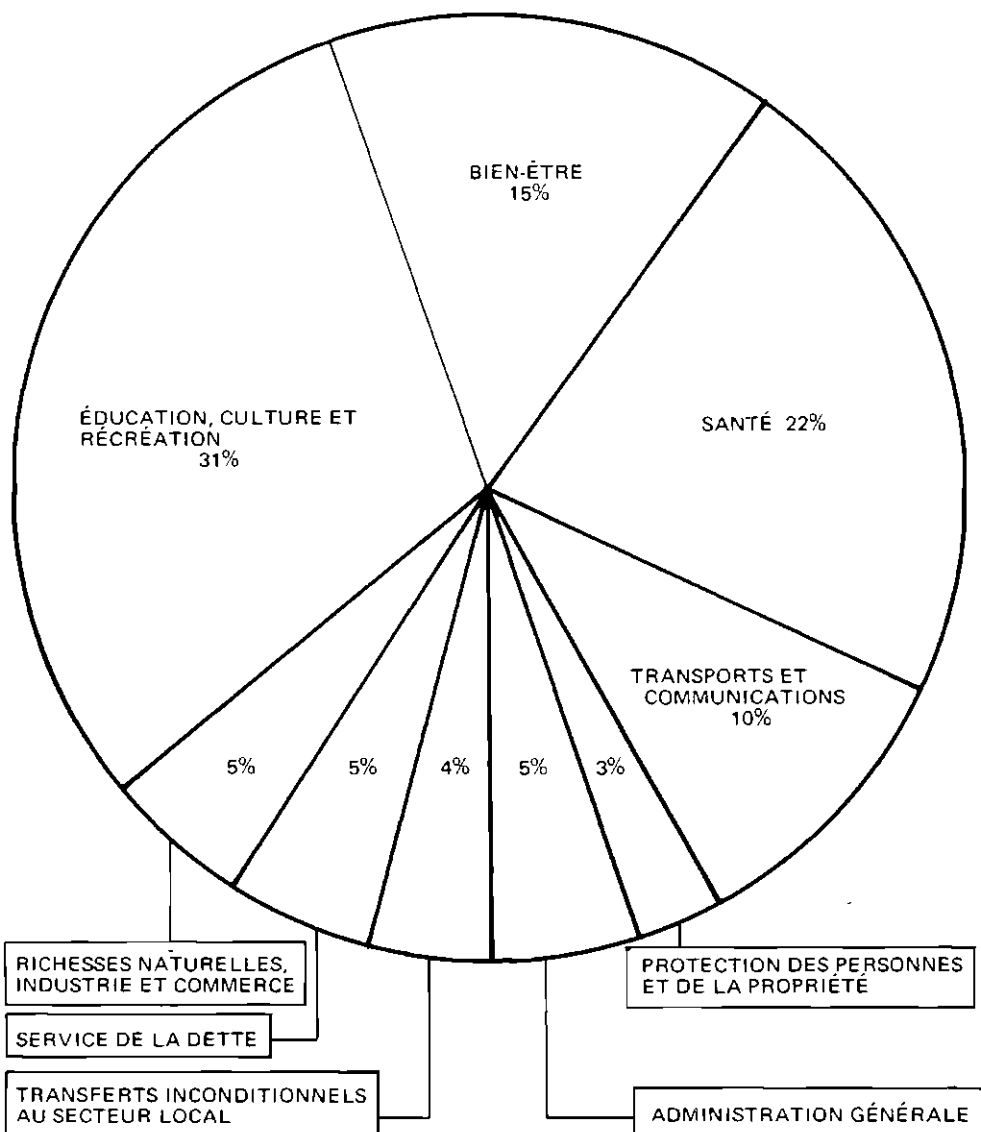
1- Impôts sur le revenu et sur les biens		
Revenus des particuliers	1,280.0	
Profits des sociétés	223.0	
Successions	60.0	
Capital	48.4	
Primes d'assurance	27.0	
Places d'affaires	2.6	
		1,641.0
2- Taxes à la consommation		
Ventes en détail	700.0	
Carburants	341.6	
Tabacs	73.0	
Repas	37.0	
Hôtellerie	23.0	
Télécommunications	17.2	
Paris mutuels	14.7	
		1,206.5
3- Droits et permis		
Véhicules automobiles	114.5	
Boissons alcooliques	43.0	
Ressources hydrauliques	36.0	
Ressources forestières	19.3	
Ressources minières	17.7	
Autres	16.8	
		247.3
4- Sociétés d'État et divers		
Sociétés des alcools (Régie)	108.0	
Société des loteries et courses	35.0	
Ventes de biens et de services	23.5	
Intérêts	16.1	
Amendes et confiscations	8.0	
Autres	14.0	
		204.6
5- Gouvernement fédéral		
Paiements inconditionnels	474.7	
Paiements conditionnels	241.0	
Paiements enseignement post-secondaire	215.9	
		931.6
		<u>4,231.0</u>

TABLEAU III – 4

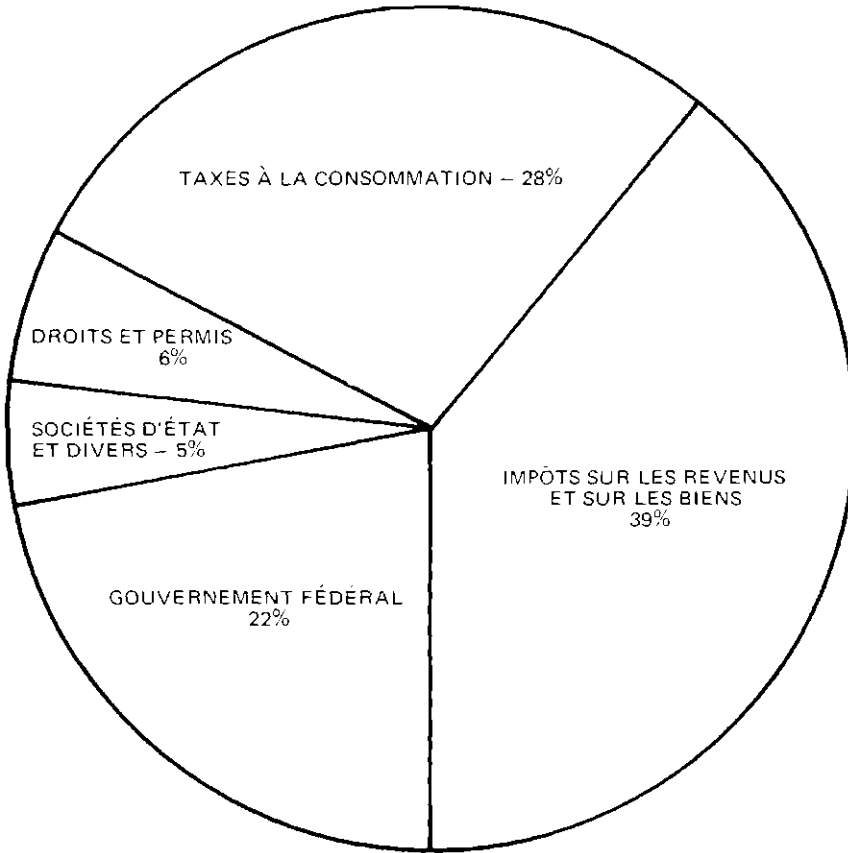
DÉBOURSÉS EXTRABUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1972/73
(en millions de dollars)

Placements à long terme	36.9
Prêts et avances	46.9
Remboursement de dette échue et versements aux fonds d'amortissement	181.3
Remboursement du déficit d'Expo '67	<u>10.2</u>
TOTAL des déboursés extrabudgétaires	<u><u>275.3</u></u>

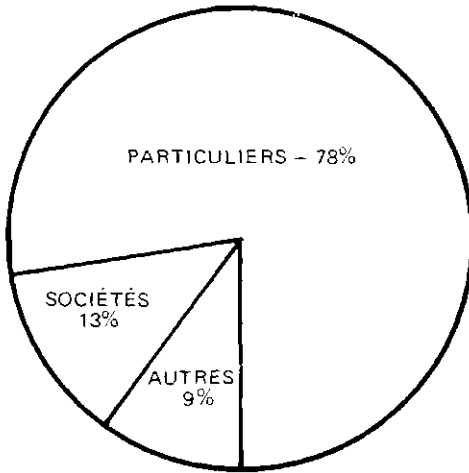
RÉPARTITION DES CRÉDITS 1972-73
PAR GRANDES FONCTIONS ÉCONOMIQUES



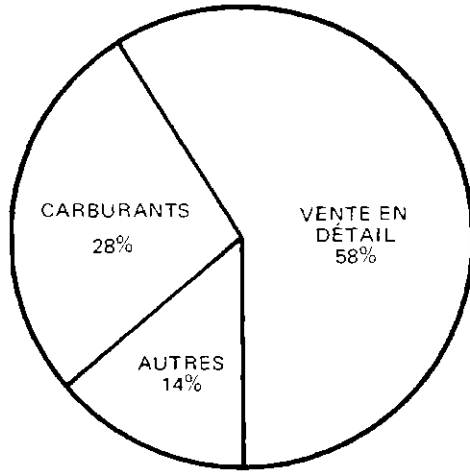
IMPORTANCE RELATIVE DES SOURCES DE REVENUS
1972/73



IMPÔTS SUR LES REVENUS
& SUR LES BIENS

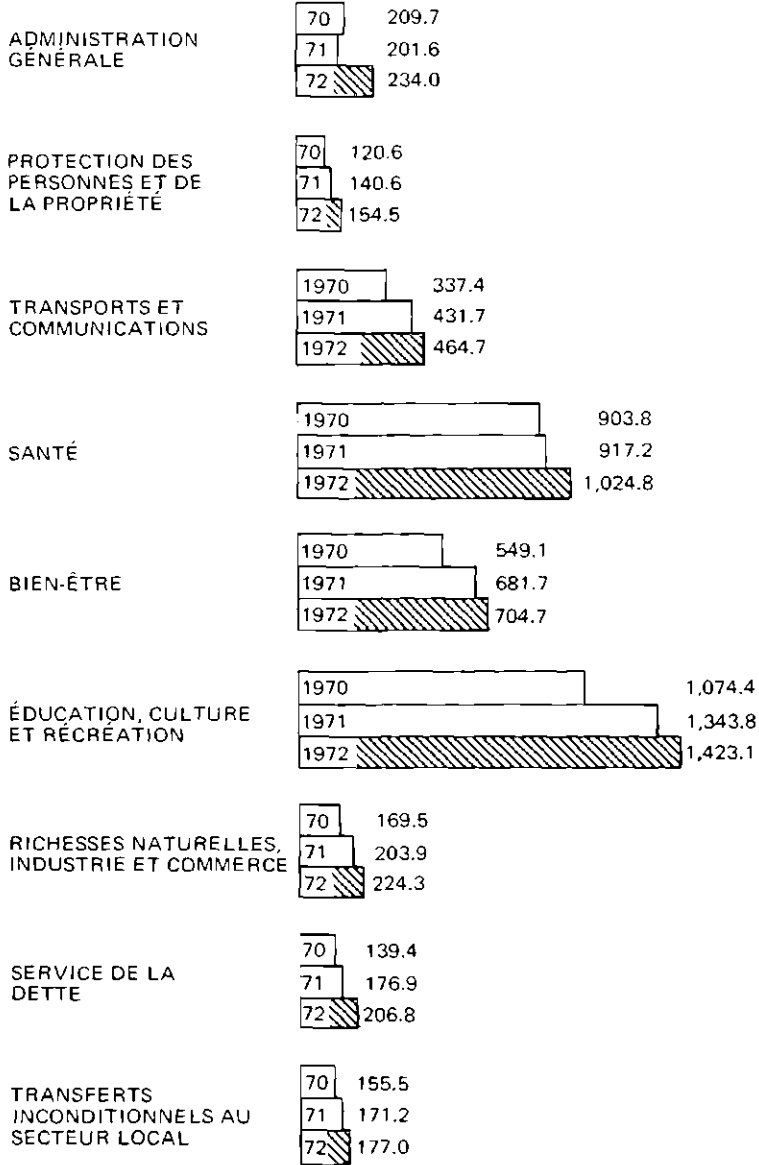


TAXES À LA CONSOMMATION

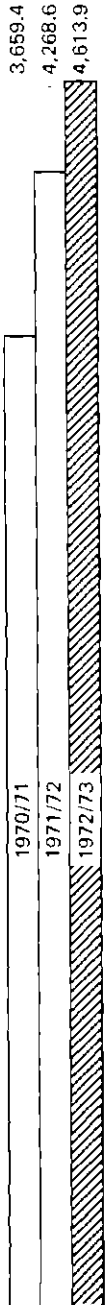


Évolution des dépenses du Gouvernement

(en millions de dollars)

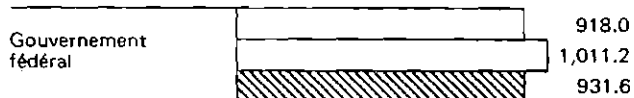
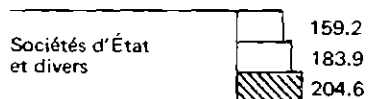
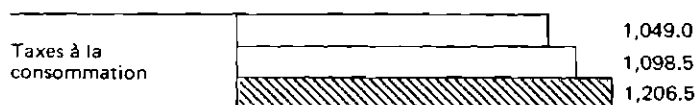
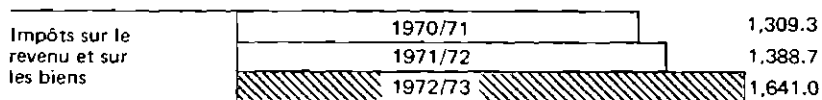


Prévisions



Évolution des revenus du Gouvernement

(en millions de dollars)



 Prévisions

